

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : RD4 - Marseille - Aménagements du pourtour extérieur du giratoire Gérard Toulon par le concessionnaire Peugeot Citroën La Valentine - Convention d'occupation temporaire du domaine public départemental.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public départemental, dont le projet est joint au rapport, afin de permettre au concessionnaire Peugeot Citroën La Valentine de conserver ses installations sur le pourtour du giratoire Gérard Toulon, dans l'attente de l'aménagement de la RD4,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

Cette occupation donnera lieu à la perception d'une redevance annuelle d'occupation de 6 000 € au bénéfice du Département.

Elle sera imputée au chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**